



Accusation d'attouchement

Par sylvie49

Bonjour , je vais essayer d'être le plus précis possible.

mon fils de 24 aujourd'hui est accusé par sa cousine de 17 ans d'attouchement sexuel . les faits auraient eu lieu il y a 12 ans

un apres midi , lorsque nous étions tous chez la grand-mère en famille , ma soeur (la mere de la cousine de 5 ans 1/2 à l'époque) a surpris les deux enfants le pantalon baissé dans la chambre où ils étaient sensé jouer. S'en est suivi une discussion avec les enfants qui nous dis qu'ils s'étaient juste montrés leur sexe.

mon fils avait 12 ans à l'époque des faits.

Aujourd'hui , la cousine l'accuse d'attouchement, de fellation et acte de cunnilingus notamment.

mon fils se fait aujourd'hui harcelé par la famille qui a porté plainte .

il a reçu par écrit et par audio des morts détaillées et il a porté plainte hier soir pour ces menaces exercées par le papa .

Mes questions sont:

-comment prouver un fait qui n'a pas eu lieu ?

-que risque-t-il pénalement vu qu'il ne peut pas prouver le non attouchement ?

il avait 12 ans et elle 5 ans 1/2.

mon fils est tres angoissé ce cette situation et a pris rendez vous chez le medecib pour avoir des anxyolitiques car il ne dort plus du tout . il doit reprendre le travail dans quelques jours , il est chef cuisinier et je crains pour son emploi et sa santé mentale

merci d'avance de votre réponse .

Par ESP

Bonjour

Humainement, peut-être voir un psychologue en plus du médecin, pour l'aider à passer ce cap ?

Juridiquement, nous ne vous serons pas d'un grand secours car notre rôle se veut le plus objectif possible et ne maîtrisons pas le dossier.

Il faut donc contacter un avocat en droit pénal de la famille.